

Annexe 1 :

Note sur l'historique de la lutte contre les campagnols des champs en Vendée - Novembre 2014

Le campagnol des champs (*Microtus arvalis*), est un micromammifère classé organisme nuisible (arrêté de juillet 2000) au titre de la réglementation agricole. En Vendée, il est particulièrement présent dans les zones de production de luzerne, qu'elles soient fourrage et/ou porte graines.

Le suivi des populations montre des phénomènes de pullulation récurrents sur les zones de production de luzerne, en particulier sur quelques communes de la Baie de l'Aiguillon.

Le campagnol des champs, en phase de pullulation, peut induire d'importants dégâts aux cultures (luzerne fourrage et semence, blé, colza...), pouvant aller jusqu'à des pertes quasi-totales des cultures en place.

Ce phénomène de pullulation est connu en Vendée depuis les années 1960 et un poste salarié attaché au suivi du campagnol a été créé dès 1967 à la FDGDEC (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures). Dès le courant des années 1970, la FDGDEC a organisé des luttes collectives basées sur la lutte chimique à base de crimidine dans un premier temps puis de phosphore de zinc et enfin de chlorophacinone.

Parallèlement, la notion de lutte alternative s'est développée courant des années 1980. Elle s'est concrétisée par l'installation de poteaux à rapaces (encore visibles sur Saint Michel en l'Herm) pour favoriser la prédation sur les populations en faible densité de campagnol des champs.

Plus récemment, la lutte collective contre le campagnol des champs était jusqu'au 31 décembre 2010 organisée par la FDGDON de Vendée autour de deux axes de travail :

- La surveillance des populations de campagnols avec d'une part un dénombrement des populations présentes à un instant donné sur différents types de cultures (prairies, cultures et luzernes) ; et d'autre part, l'analyse de la composition des populations en place (ratio mâle/femelle) et capacité de reproduction (maturité sexuelle) pour anticiper d'éventuelle pullulation.
- La rétrocession d'appâts à base de chlorophacinone (anticoagulant sur support blé) auprès des exploitants agricoles, après recensement des besoins en local. La distribution des appâts se faisait aux stades clefs pour la protection des cultures, en particulier au printemps et à l'automne. L'application du produit ne faisait pas l'objet de préconisations particulières, au-delà de la quantité maximum applicable à l'hectare. Elle était la plupart du temps mécanisée (distribution au semoir et en surface).

Depuis l'arrêt de la chlorophacinone au 31 décembre 2010, il n'existe plus de solution de protection chimique contre le campagnol des champs (usage dit orphelin). Une pullulation importante du micromammifère survenue en 2012, avec des densités de campagnols supérieures localement à 1000 individus par hectare, sans possibilité de régulation chimique, induit depuis une baisse substantielle des surfaces en luzerne, au détriment de la filière économique agricole semence et de la biodiversité liée aux luzernes.